

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 11 juillet 2024

Jeudi 11 juillet 2024 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme BANVILLET Cécile, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. DORCHIE Sébastien, M. ROCHE Denis et Mme COUPERIER Julie,

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine.

Excusés : Messieurs MILLION Julien et MANNEVILLE Raphael.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 10 juin est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération choix de l'entreprise pour l'étude de sol concernant la réhabilitation de l'ancienne école

Madame Le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les études de sol pour la réhabilitation de l'ancienne école. La commune a reçu une offre.

Elle présente l'offre transmise par **ALPHA BTP** :

- Sécurisation des sondages, reconnaissance des fondations, sondage pressiométrique, sondage au pénétromètre dynamique, essai de laboratoire sur échelle de sol, et rapport procès-verbal **2 950,00€ HT**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise **ALPHA BTP** et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2024.

3. SIAREC modification des statuts

Madame le Maire précise que les Communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM (par délibération du 16 mai 2024) et de REIGNAT (par délibération du 22 décembre 2023) ont demandé leur adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les membres du Conseil Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 12 juin 2024, ont approuvé ces adhésions et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant les communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les demandes d'adhésion des Communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT au SIAREC à compter du 1^{er} janvier 2025 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts.

4. Reprise du bail de l'Auberge du Vieux Four

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame DECROIX Isabelle cède son fonds de commerce à Monsieur BARBOSA Dominique. Il convient donc de signer un nouveau bail avec Monsieur BARBOSA à compter de la vente du fonds pour une reprise d'activité le courant août 2024.

Elle propose que le montant du loyer mensuel de quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-onze centimes (426.91 euros) HT soit cinq cent douze euros et vingt-neuf centimes (512.29 euros) TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de charger Madame Le Maire de signer un nouveau bail avec Monsieur BARBOSA Dominique dans les mêmes conditions que le précédent,
- d'établir le montant du loyer à cinq cent douze euros et vingt-neuf centimes (512.29 euros) TTC,

5. Présentation du rapport d'activité de BILLOM COMMUNAUTE

Mme le Maire rappelle qu'il est obligatoire de présenter le rapport d'activité des différents organismes. Elle présente le rapport d'activité de BILLOM COMMUNAUTE de l'année 2023.

6. Délibération subvention CCAS Chauriat pour sortie au PAL enfants de CHAS

Mme le Maire explique au Conseil que la présidente du CCAS de CHAURIAT l'a contacté afin de lui proposer une sortie au PAL pour les enfants de CHAS scolarisés à CHAURIAT qui ont plus de 6 ans, avec ceux de CHAURIAT.

Le tarif proposé est de 15€ aux familles, et une subvention de 35€ est demandée à la commune de CHAS par enfant participant à la sortie.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

7. Circulation

Madame le Maire explique qu'il y a eu un accident dans le croisement entre la rue Martagère et la rue du Vieux Four car il n'y avait pas assez de visibilité, un véhicule stationner gêner la visibilité, et les véhicules descendant de la rue Martagère arrivent assez vite. Sur l'avis des gendarmes, Mme le Maire propose de mettre le Rue Martagère en sens unique en montant, l'ensemble du Conseil trouve que c'est une bonne idée. Le sujet sera de nouveau abordé lors du prochain Conseil en septembre.

8. Avancement travaux et subventions

- **Travaux dans le Fort**

La DRAC a envoyé un courrier autorisant la commune à reprendre le chantier. La demande de subvention pour les fouilles archéologiques qui a été faite à été transmise aux services à Paris avec un avis favorable.

- **Eglise**

Mme le Maire souhaite savoir si le Conseil veut continuer ou non le projet de travaux. Le montant pour l'étude de l'église est de 44 000€, sachant que la commune pourra récupérer la TVA et qu'il restera à charge de la commune 1 600€. Le Conseil pense qu'il faut la faire afin de laisser à la commune l'opportunité d'avancer sur l'église. Mme le Maire précise que pour l'instant nous n'avons pas eu de retour sur la demande de subvention pour les études auprès du département.

- **Réhabilitation ancienne école**

Madame le Maire explique que concernant les subventions pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école nous ne pourrions obtenir la DETR cette année faute d'enveloppe de l'état mais qu'une nouvelle demande sera possible l'année prochaine sans bloquer le début des travaux. De plus la commune est dans l'attente du retour pour le Fond Vert. Le permis de construire a été déposé.

- **Choix de l'entreprise pour la mission coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS) et la mission bureau de contrôle dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant la mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et la mission bureau de contrôle dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école.

. Un devis a été demandé à l'APAVE, ALPES CONTROLE et VERITAS pour la réalisation de ces missions :

- APAVE : 2 880,00 € HT pour la mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et 4 200,00 € HT pour la mission bureau de contrôle
- ALPES CONTROLE : 3 770,00 € HT pour la mission Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et 4 850,00 € HT pour la mission bureau de contrôle
- VERITAS : 4 020,00 € HT pour la mission bureau de contrôle

Mme le Maire propose d'accepter le devis de l'APAVE qui est le plus complet et le tarif le plus compétitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux présenté par l'APAVE,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal 2024.

9. Salle des fêtes

Mme LEMOINE souhaite utiliser la salle des fêtes de façon régulière à partir d'octobre 2024 dans le cadre de son activité. Le Conseil propose de lui louer la salle pour 30€ par mois pour l'occuper une fois par semaine. Mme le Maire fera cette proposition à Mme LEMOINE.

10. Fort Villageois

Brigitte HUGUET explique qu'elle a eu une conversation téléphonique avec Monsieur COURTET qui s'occupe du Conservatoire des Forts Villageois. Il lui a expliqué qu'ils allaient refaire le site internet, et que seules les communes adhérentes apparaîtront sur ce nouveau site et figureront sur les parcours de visites qui seront mis en place. Mme HUGUET explique que l'adhésion serait de 70€ par an. Le Conseil décide à la majorité (2 abstentions et 5 pour) d'adhérer de nouveau au Conservatoire des Fort Villageois pour la visibilité de la commune.

11. Questions diverses

- **Inscription journée du Patrimoine**

Mme le Maire explique au Conseil que les membres de Made in Chas ont choisi de s'inscrire aux journées européennes du patrimoine l'année prochaine.

La séance a été levée à 21h00

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Huguet', written over a circular official stamp.

Le Maire,

Bernadette DUTHEIL